

## L'Évangile selon Jean d'Outremeuse (XIV<sup>e</sup> s.)

Autour de la Naissance du Christ (*Myreur*, I, p. 307-347 *passim*)

---

### Chapitre VIa : Le recensement et le départ pour Bethléem

par

**Jacques POU CET**

Membre de l'Académie royale de Belgique  
Professeur émérite de l'Université de Louvain

<[jacques.poucet@skynet.be](mailto:jacques.poucet@skynet.be)>



La Vierge et Joseph se faisant recenser devant le gouverneur Quirinius  
sur une mosaïque byzantine ([Saint-Sauveur-in-Chora](#), 1315-20).

[Source](#)

---

[\[Accueil\]](#) [\[Biblio\]](#) [\[Texte et Traduction\]](#)

[\[Ch. 1\]](#) [\[Ch. 2\]](#) [\[Ch. 3\]](#) [\[Ch. 4\]](#) [\[Ch. 5\]](#) [\[Ch. 6a\]](#) [\[Ch. 6b\]](#) [\[Ch. 7\]](#) [\[Ch. 8\]](#) [\[Ch. 9\]](#)

---

## Plan

A. Texte de Jean d’Outremeuse

B. Commentaire

1. Date de la naissance et du recensement à Bethléem
  2. Le chroniqueur liégeois abandonne le *Romanz de saint Fanuel*
  3. L’influence de l’*Histoire scolastique* de Pierre le Mangeur
- 

### A. Texte de Jean d’Outremeuse

#### ***Augustus fist la description de monde***

[p. 341, l. 20] (1) A cel temps avient que Augustus Cesaire mandat par tout le monde à ses prevost et balhiers que ilhs rechussent et levassent à cascon de chief d'homme et de femme l denier d'argent ; et chu fasoit-ilh por savoir le nombre de cheaux qui astoient en sa subjection et desous sa saingnorie, et combien sa terre poroit valoir.

(2) Et commandat que tous cheaux des casteals, des vilhes et des boch apportassent leurs deniers aux citeis desous lesqueiles ilhs astoient demorans.

(3) Chis deniers astoit d'argent et valoit X petis deniers cursaibles, et astoit dedens ches denirs enprinteit l'ymaige del Emperere, et escript son nom tout altour.

#### ***Joseph et Marie s’en allont en Bethleem***

(4) Se avient que cheaux de Nazareth et de paiis environ furent somons del paiier leur deniers en Bethleem, car là le devoit rechivoir Turnus, qui prinche astoit de chi paiis.

[p. 342] (5) Adont y alat Joseph, et se y emmynat sa femme Marie avec ly.

#### ***Auguste fit le recensement du monde***

(1) À cette époque, Auguste César ordonna à ses prévôts et baillis à travers le monde de percevoir et de prélever pour chaque tête, homme et femme, un denier d’argent. Il faisait cela pour connaître le nombre de ceux qui étaient soumis à son autorité de seigneur, et pour savoir ce que pourrait valoir sa terre.

(2) Et il ordonna que tous les habitants des places fortes, des villes et des bourgs apportent leurs deniers dans les cités sous l’autorité desquelles leurs habitations se trouvaient.

(3) Ces deniers étaient d’argent et valaient dix petits deniers courants. L’image de l’Empereur était gravée sur ces pièces, et son nom écrit tout autour.

#### ***Joseph et Marie vont à Bethléem***

(4) Il se fit que les habitants de Nazareth et des régions voisines furent invités à payer leurs deniers à Bethléem, car c’était là que devait les recevoir Turnus, le prince de ce pays.

(5) Alors Joseph s’y rendit, emmenant avec lui sa femme Marie.

## B. Commentaire

### 1. Date de la naissance et du recensement à Bethléem

On se gardera d'entrer ici dans une discussion technique et détaillée sur la date de la naissance de Jésus. Disons simplement qu'il est impossible de la déterminer avec précision, mais qu'un accord existe aujourd'hui entre la plupart des spécialistes pour « considérer que Jésus est né entre l'an 7 et l'an 5 avant notre ère » (O. Rogeau, *50 clichés*, 2014, p. 48).

Matthieu (II) et Luc (II), les seuls évangélistes à envisager sa naissance, la placent dans les dernières années du règne d'Hérode le Grand ; or ce dernier est mort au printemps de l'an 4 avant Jésus-Christ (Flavius Josèphe, *Ant. Jud.*, XVII, 8, 3). Luc (II, 1-3) est même plus précis : il lie la naissance à un recensement universel imposé par Auguste : « *Or, en ces jours-là, fut publié un édit de César Auguste, pour le recensement de toute la terre. Ce premier recensement eut lieu pendant que Quirinius était gouverneur de Syrie. Et tous allaient se faire recenser, chacun dans sa ville.* » (trad. A. Crampon).

On pourrait croire que ces dernières données, en apparence précises et historiques, auraient clarifié les choses, mais ce n'est pas du tout le cas. Et cela pour plusieurs raisons.

(a) Si plusieurs recensements locaux de date augustéenne sont bien attestés, les historiens ne connaissent aucun édit d'Auguste allant dans le sens d'un recensement global de l'empire.

(b) Les informations extrabibliques fournies sur ce gouverneur de Syrie (Quirinius pour Luc, Publius Sulpicius Quirinius dans la prosopographie romaine, Cyrénus pour Flavius Josèphe) signalent bien un recensement qu'il organisa en Judée, mais elles le placent en l'an 6 de notre ère.

(c) De toute façon, un recensement organisé par un gouverneur de Syrie n'aurait pu concerner la Galilée – et donc Nazareth, où vivait la famille de Jésus – avant 39 après Jésus-Christ, date de la mort d'Hérode Antipas, qui dirigeait le pays depuis 4 avant J.-C. avec le titre de « tétrarque de Galilée et de Pérée ». C'est après sa mort seulement que la Galilée fut intégrée à la province de Judée. Elle ne pouvait donc pas être visée par un édit de recensement romain à la période de la naissance du Christ.

(d) Sur un plan plus pratique, on notera que, dans le monde romain, le recensement consistait en une déclaration faite à l'autorité compétente par le chef de famille, sans que les membres de sa famille (femme et enfants) soient tenus de se déplacer en personne.

Ces imprécisions ou incohérences historiques sont telles qu'on ne s'étonnera pas de voir les exégètes juger la tradition de la naissance à Bethléem en Judée « plus apologétique que biographique », comme l'écrit Olivier Rogeau (*50 clichés*, 2014, p. 49). Le résumé de ce dernier peut être repris intégralement : « il fallait faire naître Jésus dans la cité du roi David, de la

lignée duquel le Messie attendu par les Juifs doit descendre. Le futur roi d'Israël est appelé à y venir au monde, selon l'oracle de Michée [V, 1] : *De toi, Bethléem Ephrata [...], va sortir en ma faveur celui qui gouvernera Israël*. Le choix de Bethléem vise donc à donner à Jésus une légitimité royale et messianique. » En d'autres termes, on n'est pas dans l'Histoire mais dans l'Imaginaire : c'est une prophétie de l'Ancien Testament qui fournit l'endroit où le récit va placer l'événement.

L'« helléniste élégant » (O. Rogeau, *ibidem*, p. 47) qu'est Luc aurait-il pensé que cette allusion – non fondée – à Auguste et à un recensement romain donnerait un gage supplémentaire d'historicité à un récit théologiquement orienté ? C'est possible. En tout cas, il n'est pas question d'interpréter d'une manière trop serrée ces informations de l'évangéliste. On se rangera à l'avis d'un historien aussi compétent que F. Millar sur l'histoire du Proche-Orient romain sous l'empire : selon lui, l'utilisation que fait Luc du recensement de Quirinius est *wholly misleading and unhistorical*, « totalement trompeuse et non historique » (F. Millar, *The Roman Near East*, 1994, p. 46).

Une concordance autrement soignée et précise est présentée par ce même Luc (III, 1-2) pour dater l'entrée dans la vie publique de Jean Baptiste (et, par le fait même, celle de Jésus) : « *La quinzième année du règne de Tibère César, Ponce Pilate étant gouverneur de la Judée ; Hérode, tétrarque de la Galilée ; Philippe, son frère, tétrarque de l'Iturie et du pays de la Traconitide, et Lysanias tétrarque de l'Abilène ; au temps des grands prêtres Anne et Caïphe, la parole de Dieu fut sur Jean, fils de Zacharie, dans le désert* » (trad. A. Crampon). Ici, vu les données extrabibliques dont on dispose, on est en terrain plus sûr : entre 27 et 29 de notre ère. Pour sa part, J.P. Meier a choisi l'an 28 (*Jésus*, I, 2005, p. 235-238).

Pour en revenir à la naissance de Jésus, on n'oubliera toutefois pas que des dates extérieures à cette fourchette de -7 à -5 existent. Nous en citerons deux : celle de 6 après Jésus-Christ, proposée en 1955 par Gilbert-Charles Picard (*La date de naissance de Jésus du point de vue romain*, dans *CRAI*, t. 139, 1955, p. 799-907. Accessible via [Persée](#)), et celle de 1 avant Jésus-Christ, défendue en 2005 par Gérard Gertoux (*Datation de la mort de Jésus et de sa naissance*, également accessible [sur la Toile](#)). Elles ne disposent toutefois pas d'arguments suffisamment solides et convaincants pour servir de solution alternative.

Précisons encore que l'étoile suivie par les Rois Mages intervient souvent dans les discussions sur la date de la naissance de Jésus. Mais les données astronomiques avancées par les Modernes pour interpréter l'« étoile de Bethléem » sont trop peu sûres pour fixer

solidement une date. Elles ne sont en tout cas pas susceptibles de modifier en quoi que ce soit la fourchette retenue ci-dessus (de -7 à -5 avant Jésus-Christ).

Mais de toute manière, nous devons dire clairement que, dans une recherche qui porte sur l'histoire des légendes, les questions d'historicité portant sur le recensement, la date et l'endroit de la naissance sont secondaires. Nous aurons l'occasion de traiter ces points plus longuement ailleurs (dans un article encore à paraître). Nous dirons simplement ici que s'il n'est pas question de nier l'existence historique d'un personnage comme Jésus de Nazareth, il est nécessaire d'admettre que tout ce qui touche à la période précédant sa vie publique reste et restera probablement toujours inaccessible à la recherche historique.

Comme l'écrit J.P. Meier, auteur de quatre gros volumes où il a tenté de dégager ce que l'historien peut dire de Jésus, « les sources qui pourraient nous permettre de dire quoi que ce soit sur la naissance de Jésus, sa famille, son éducation, peuvent être qualifiées au mieux de très minces » (*Jésus*, I, 2004, p. 127). Ce savant américain, prêtre, théologien et professeur dans des universités catholiques de son pays, est un spécialiste éminent qui a consacré près de la moitié de son premier volume (496 pages) à étudier ce que l'on peut dire d'historique sur ce qui précède la vie publique de Jésus.

### Bibliographie

- \* B. Le Teuff, *Les recensements augustéens, aux origines de l'Empire. Le monde romain de 70 av. J.-C. à 73 ap. J.-C.*, dans *Pallas*, t. 96, 2014, p. 75-90.
- \* J.P. Meier, *Jésus*, I, Paris, 2004, p. 134-135 et p. 236.
- \* F. Millar, *The Roman Near East, 31 B.C.-A.D. 337*, Cambridge, Londres, 1994, p. 46-48.
- \* O. Rogeau, *50 clichés crucifiés par les historiens*, dans *Le Vif. L'Express* (hebdomadaire du 19 au 25 décembre), 2014, p. 46-50.
- \* G.-Ch. Picard, *La date de naissance de Jésus du point de vue romain*, dans *CRAI*, t. 139, 1955, p. 799-907. Accessible via [Persée](#).
- \* G. Gertoux, *Datation de la mort de Jésus et de sa naissance*, 2005. Accessible [sur la Toile](#).

### 2. Le chroniqueur liégeois abandonne le *Romanz de saint Fanuel*

Mais revenons au recensement. Pour le décrire, le chroniqueur liégeois a jugé bon d'abandonner le *Romanz de saint Fanuel* qu'il avait précédemment suivi et qu'il reprendra d'ailleurs un peu plus loin pour raconter les circonstances de la naissance du Christ. Il était indispensable de mentionner le recensement pour expliquer la présence du couple à

Bethléem, mais la vision du *Romanz de saint Fanuel* ne semble pas avoir plu à Jean d'Outremeuse qui a préféré la version « canonique ».

Nous avons retranscrit ci-dessous le passage correspondant du *Romanz*. Sa simple lecture montrera que les raisons invoquées pour expliquer le départ du couple vers Bethléem étaient très éloignées du récit évangélique et trop difficiles à accepter par le chroniqueur liégeois :

|   |   |
|---|---|
| Après vos dirai sanz faillance,<br>.vi. jors apres cele naissance<br>Que S. Jehan le ber nasquit,      1395<br>Si com trovomes en escrit,<br>En Jerusalem un roi avoit,<br>Qui la contree maintenoit.<br>Il dit q'il veut sa cort tenir,<br>Por demander et por oïr      1400<br>Les lois qu'en lor païs avoient<br>Et comment les citez tenoient.<br>Il fist venir tote sa gent<br>En la cité de Belleem.<br>Partout ala la renommée      1405<br>Joseph a dit a s'espousée :<br>« Li rois a fet mander sa gent,<br>Que tuit voisent au parlement ;<br>Il nos i covendra aler,<br>Ne l'oseriomes veer. »      1410<br>« Sire, dist ele, je l'otroi,<br>S'orrons noveles de la loi. » | Je vous dirai sans erreur<br>ce qui se passa six jours<br>après la naissance de saint Jean le Grand.<br>Comme nous le trouvons écrit,<br>il y avait à Jérusalem un roi<br>qui gouvernait la contrée.<br>Il déclare qu'il veut tenir un conseil<br>pour demander et entendre<br>les lois qu'ils avaient en leur pays<br>et comment ils géraient les cités.<br>Il fit venir tous ses sujets<br>en la cité de Bethléem.<br>Partout se répandit la nouvelle.<br>Joseph dit à son épouse :<br>« Le roi a fait mander son peuple,<br>Que tous viennent à l'assemblée ;<br>il faudra que nous y allions<br>nous n'oserions pas refuser. »<br>« Sire, dit-elle, je vous l'accorde,<br>nous serons ainsi informés de la loi. » |
|---|---|

En effet, l'histoire proposée par l'auteur anonyme du *Romanz* est très curieuse. Il ne s'agit plus d'Auguste qui ordonne un recensement universel, mais du roi de Jérusalem – il n'est pas nommé – qui convoque ses gens en assemblée pour les interroger – si nous comprenons bien le texte – sur les lois de leurs cités et sur la manière dont elles étaient gouvernées. « Le roi, dit Joseph à Marie, a convoqué tous ses gens ; nous devons obéir et y aller ». Marie y consent. Et c'est ainsi que le couple se retrouve à Bethléem. Nous sommes loin de la version « canonique » du recensement. Impossible de savoir où l'auteur du *Romanz* a trouvé cette histoire, mais au vers 1396 le poète se réfère à une source écrite et il le fera encore une fois un peu plus loin (v. 1414).

### 3. L'influence de l'*Histoire scolastique* de Pierre le Mangeur

Bref, Jean d'Outremeuse a changé de source. Il aurait pu retranscrire le texte de Luc, mais il a préféré, semble-t-il, se référer à Pierre le Mangeur, utilisé, soit directement (ch. IV de l'*Histoire scolastique*), soit à travers la citation qu'en donnait Jacques de Voragine (ch. VI de *La légende dorée*, sur la Nativité du Seigneur). L'emprunt semble indiscutable, mais avec, comme toujours, certaines différences :

#### Pierre le Mangeur

In diebus illis exiit edictum a Caesare Augusto, ut describeretur universus orbis. Volens Caesar scire numerum regionum in orbe, quae Romanae suberant ditioni, numerum etiam civitatum in qualibet regione, nomina quoque capitum in qualibet civitate,

praeceperat, ut de suburbanis oppidis, vicis, et pagis ad suam confluerent homines civitatem, et maxime ubicunque habitarent ad civitatem convenirent, unde traherent originem,

et quisque denarium argenteum pretii decem nummorum usualium, unde denarius dicebatur praesidi provinciae tradens, se subditum Romano imperio profiteretur. Nam et nummus imaginem praeferebat Caesaris, et superscriptionem nominis.

#### Jean d'Outremeuse

(1) A cel temps avient que Augustus Cesaire mandat par tout le monde à ses prevost et balhiers que ilhs rechussent et levassent à cascon de chief d'homme et de femme I denier d'argent ; et chu fasoit-ilh por savoir le nombre de cheauz qui astoient en sa subjection et desous sa saingnorie, et combien sa terre poroit valoir.

(2) Et commandat que tous cheaux des casteals, des vilhes et des boch apportassent leurs deniers aux citeis desous lesqueiles ilhs astoient demorans.

(3) Chis deniers astoit d'argent et valoit X petis deniers cursaibles, et astoit dedens ches denirs enprinteit l'ymaige del Emperere, et escript son nom tout altour.

On notera que le chroniqueur liégeois a introduit des réalités médiévales (prévôts, baillis notamment) et qu'il a omis la gradation (régions, cités, têtes) présente chez Pierre le Mangeur ainsi que l'obligation, jugée pourtant importante (*et maxime*) par le modèle, d'un recensement « dans la ville d'origine ». Mais des correspondances comme l'énumération (*suburbana oppida, vici, pagi, civitates*, d'un côté, *casteals, vihles, boch, citeis* de l'autre) – quel que soit le sens précis à donner à ces diverses entités, antiques ou médiévales –, ou la valeur du prétendu denier d'argent servant au dénombrement et à l'impôt (*decem nummi usuales* d'un côté, *X petis deniers cursaibles* de l'autre), ou encore la mention de la présence de la figure et du nom de l'empereur semblent ne pas pouvoir laisser place au doute.

Si les trois premiers paragraphes sont manifestement inspirés de Pierre Le Mangeur, on s'aperçoit, dès le paragraphe suivant (§ 4), que Jean d'Outremeuse n'a pas tenu compte des

raisons (avancées par Pierre le Mangeur et figurant déjà chez Luc) qui expliquaient la présence de Joseph à Bethléem : il n'avait pas dit en effet qu'on était censé se faire recenser dans sa cité d'origine.

Le chroniqueur liégeois éprouve certaines difficultés à réparer cet oubli ; elles apparaissent dans le § 4. Il y affirme que tous les habitants de Nazareth et des régions voisines devaient se rendre à Bethléem, et il donne même le nom du « prince de ce pays », chargé de recevoir leurs deniers, en l'occurrence Turnus. C'est, d'après l'index du *Myreur*, la seule mention d'un personnage de ce nom lié à Bethléem, mais le nom apparaît ailleurs sous la plume de Jean d'Outremeuse, notamment comme roi de Gaule (par exemple *Myreur*, I, p. 188) et roi de Toscane (par exemple *Myreur*, I, p. 20).

Invention bien sûr, probablement due au chroniqueur liégeois lui-même, mais qui lui permet, à partir du § 5, de reprendre le fil de son récit : Joseph et Marie, qui est enceinte, se trouvent à Bethléem, quelle que soit la raison précise de leur déplacement. Et leur situation est difficile.

[\[Suite\]](#)

[\[Accueil\]](#) [\[Biblio\]](#) [\[Texte et Traduction\]](#)

[\[Ch. 1\]](#) [\[Ch. 2\]](#) [\[Ch. 3\]](#) [\[Ch. 4\]](#) [\[Ch. 5\]](#) [\[Ch. 6a\]](#) [\[Ch. 6b\]](#) [\[Ch. 7\]](#) [\[Ch. 8\]](#) [\[Ch. 9\]](#)